



Union des Commerçants et des Artisans d'Arzon

CR de REUNION du Jeudi 12 Septembre 2019

LIEU : Restaurant Cap Horn 9h00

Présents : Benoît Ledru, Hervé Despature, Christophe Auvray, Florence Billy, Jacques Derien, Annabelle Gantier,

Excusés : Sylvie Rallo, Patrick Chauchard,

Absents : Soizik Burgeot, Mathieu INGRAND, Alexis HUMMEL,

1) BILAN SAISON ETE

Dans l'ensemble il en résulte que l'été 2019 a été bon. Autant ou sinon plus de clients sont passés aux caisses de nos adhérents.

En revanche, la clientèle a été plus difficile et plus exigeante pour ne pas dire plus ...

Les chiffres d'affaires se sont maintenus.

2) BROCANTES - LMC - NOCTURNES

Revoir avec l'organisateur des brocantes si tous les exposants sont bien brocanteurs et pas revendeurs. La qualité des produits exposés : les avis sont mitigés certains pensent que nous devrions revoir à la hausse la qualité et d'autres trouvent que c'est bien. Cela dépend vraiment des exposants qui déballent devant chaque magasin.

Nous renouvellerons la convention pour 2020.

3) MARINIÈRES GOURMANDES

LES MATINS GOURMANDS.

Dans l'ensemble la matinée gourmande qui s'est déroulée dans le bourg d'Arzon s'est très bien passée. Beau temps, bonne fréquentation, l'idée de l'exposition de voitures anciennes, l'idée de la tombola au profit de la SNSM ont été appréciées, mais un manque d'organisation concernant cette dernière a démoralisé les organisateurs.

LES MARINIÈRES GOURMANDES

Le temps n'a pas permis aux commerçants d'exploiter au mieux leurs terrasses qui n'ont pas pu mettre des tentes et des bancs comme en 2018 à l'extérieur de leurs établissements.

Le concert MACADAM BAZAR n'a pas eu le succès escompté en raison des intempéries et seul 2 artisans étaient présents près de la scène.

Il a été décidé de séparer ces deux événements à deux dates différentes.

4) JAZZ'IN ARZON

Cet événement a été boudé par nos Bars et Restaurateurs du fait qu'Arzon Événements a décidé ne plus faire leurs grandes scènes sur le Port du Crouesty. Elles ont été déplacées sur la plaine du Fogéo. De ce fait moins de clients sont restés sur le port en soirée et surtout très peu de spectateurs ont assisté à ces concerts au Fogéo du fait de l'éloignement et du peu de visibilité pour se rendre sur cette plaine.



Union des Commerçants et des Artisans d'Arzon

CR de REUNION du Jeudi 12 Septembre 2019

LIEU : Restaurant Cap Horn 9h00

Puisque nous sommes co-organisateurs de cet événement, nous demandons un droit de regard sur la future organisation de celui-ci.

5) CONCERT DU 16 AOÛT

Ce concert a été organisé entièrement par l'UCAA nous n'avons eu aucune aide financière extérieure. Cela a représenté une grosse dépense et n'a pas donné les résultats escomptés. Le temps n'a pas été de la partie.

6) JOURS FOUS

Bonne retombées pour ce millésime 2019. Les commerçants ont été contents de ces trois jours. L'idée d'intégrer l'association LAHINCH dans cet événement, pour faire la promotion du Festival de musique Irlandaise qui aura lieu du 26/02 au 1/03 2020 a été appréciée par le public. Des sets de musique chaque heure avant le tirage au sort pour les bons d'achats et les voyages en Irlande ont fait leurs effets.

En revanche une aide au montage et démontage du matériel sera demandé à l'association LAHINCH.

7) LIVRAISONS - STATIONNEMENT

Avis des commerçants présents : on assiste à une modification des modes de livraisons et peu d'incidents sont à déplorer. Les livreurs se sont adaptés plus ou moins à cette nouvelle réglementation. C'est un peu moins facile pour eux mais ils restent toujours aussi serviables dans l'exercice de leurs fonctions. Nous ne pouvons que les remercier.

7) QUESTIONS DIVERS

Q : Un bon d'achat des jours fous de l'année 2018 peut-il être remboursé au commerçant aujourd'hui, 13 mois après son émission.

R : Le bon d'achat doit être utilisé par le gagnant pendant les TROIS JOURS FOUS. Le commerçant qui le reçoit a normalement 1 mois pour se le faire échanger contre un chèque de l'UCAA.

**Po/ La Présidente Florence BILLY.
Mattéo RALLO**



FEUILLE D'EMARGEMENT - REUNION DE BUREAU 12/9/2019

Nom et Prénom des participants ou le cas échéant dénomination sociale de la personne morale représentée	Domicile des participants ou le cas échéant siège social de l'entreprise	Qualité	e-mail	Téléphone portable	Signature
Bathy Florence		Présidente			
Lectro Benoit					
Haré Despretre					
Drahiere Jufin					
GANTIER Annabelle					
AUVRAY Chouchou					
BURBAN Christophe					

La feuille d'emargement est certifiée exacte par le Président de séance.

Signature: